

**AVENANT DE CONVENTION**  
**ENTRE L'ECO-ORGANISME DE LA FILIERE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS ET LES**  
**COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**ENTRE**

La société EcoDDS,

Société par Actions Simplifiée, au capital de 70 000 euros, dont le siège social est situé 117, avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 751 139 940, représentée par son Directeur Général, agréé par arrêté conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités locales.

Ci-après dénommée « **EcoDDS**»,

**D'UNE PART,**

**ET**

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Code adhérent : FC0340

Représenté(e) par Madame Cécile ZAMMIT-POPESCU, Présidente

Ci-après dénommée **LA COLLECTIVITE**, 200 059 889 (n° Insee pour une Collectivité/n° de Siren pour un EPCI)

**D'AUTRE PART,**

Il a été convenu :

Article 1 :

EcoDDS prend acte le 07 juillet 2025, date de notification par email de la demande faite par le CU GRAND PARIS SEINE ET OISE d'une modification de périmètre à sa convention initiale.

Article 2 :

La modification du périmètre entraîne l'ajout des déchetteries de Limay, Gargenville et Aubergenville au 1<sup>er</sup> octobre 2025, définie en annexe 1 pour laquelle le CU GRAND PARIS SEINE ET OISE s'engage à fournir les arrêtés préfectoraux associés avant le démarrage opérationnel.

Article 3 :

La modification du périmètre entraîne l'ajout des déchetteries d'Epône et Les Mureaux au 1<sup>er</sup> janvier 2026, définie en annexe 2 pour laquelle le CU GRAND PARIS SEINE ET OISE s'engage à fournir les arrêtés préfectoraux associé avant le démarrage opérationnel.

Article 4 :

Conformément à l'article 1 des conditions générales de la convention initiale, le premier enlèvement des DDS ménagers par EcoDDS ne peut avoir lieu dans un délai inférieur à trente jours à partir de la conclusion de la convention par les parties pour les déchetteries définie en annexe, **sauf disposition autres définies entre les parties**. Ce délai permettant aux parties de réunir les données et documents réglementaires associés aux nouvelles déchetteries.

La prise en compte de l'ajout des déchetteries notifiées en annexe se fera conformément à ces termes.

Article 5 :

Les autres dispositions des contrats restent inchangées

Fait en deux exemplaires, le 18 juillet 2025

Pour EcoDDS,

Pour la COLLECTIVITE

## ANNEXE 1

**Informations relatives aux déchetteries acceptant les DDS ménagers. Dans le cas où il n'y pas assez de lignes, merci de dupliquer cette annexe.**

Adresse ou nom de la déchetterie  (1)	Organisation de l'enlèvement des DDS ménagers  <i>(si horaires différents selon les jours, merci de faire une ligne distincte)</i>			Acceptation des DDS non ménagers (O/N) ? (4)	Estimation de la quantité maximale de DDS ménagers/an (en tonnes)	Classement installation DC/E/A  (ICPE 2710 ou autres à préciser)
	Contact téléphone (2)	Jours (du lundi au dimanche) (3)	Horaires d'ouverture			
FD4224 LIMAY Zone Industrielle Avenue du Val 78 520 LIMAY	01 30 33 06 65	Lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche	lundi : de 13h30 à 17h (18h); mercredi et dimanche : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h; vendredi et samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h	NON	20	ICPE2710
FD4223 GARGENVILLE Rue du Docteur Roux 78 440 GARGENVILLE	01 30 33 06 65	lundi, mardi, vendredi samedi et dimanche	9h à 12h et de 13h30 à 17h (18h en été)	NON	25	ICPE2710

FD4222 AUBERGENVILLE Rue du Clos Reine (Chemin des Mon Repas) 78 410 AUBERGENVILLE	01 30 33 06 65	Mardi au Dimanche	mardi : de 13h30 à 17h(18h en été); mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (18h en été); dimanche matin : de 9h à 12h	NON	12	ICPE2710
--	----------------	----------------------	--	-----	----	----------

- (1) Adresse complète pour l'accès des transporteurs
- (2) Numéro de téléphone du gardien de la déchetterie, pouvant être communiqué aux transporteurs diligentés par EcoDDS ou à défaut du Service Technique
- (3) Dans le cas où il y a des horaires différents par jour, merci de bien vouloir répéter la ligne
- (4) Préciser (oui/non) si la déchetterie accepte les DDS non ménagers (DDS des artisans ou autres professionnels)

## ANNEXE 2

**Informations relatives aux déchetteries acceptant les DDS ménagers. Dans le cas où il n'y pas assez de lignes, merci de dupliquer cette annexe.**

Adresse ou nom de la déchetterie  (1)	Organisation de l'enlèvement des DDS ménagers  <i>(si horaires différents selon les jours, merci de faire une ligne distincte)</i>			Acceptation des DDS non ménagers (O/N) ? (4)	Estimation de la quantité maximale de DDS ménagers/ an (en tonnes)	Classement installation DC/E/A  (ICPE 2710 ou autres à préciser)
	Contact téléphone (2)	Jours (du lundi au dimanche) (3)	Horaires d'ouverture			
FD4225 EPONE Route de Nézel	SUEZ 01 30 33 06 65	Lundi et samedi : de 9h à 12h et de		NON	44	

lieu-dit "Les Beurrons" 78680 EPONE	enlevement@aptima.fr	13h30 à 17h; vendredi : 13h30 à 17h; Le dimanche : de 9h à 12h				ICPE2710
FD4226 LES MUREAUX Rue de la Croix-Verte 78130 LES MUREAUX	SUEZ 01 30 33 06 65 enlevement@aptima.fr	Le mardi : de 13h30 à 17h Les mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Le dimanche : de 9h à 12h		NON	46	ICPE2710

- (1) Adresse complète pour l'accès des transporteurs
- (2) Numéro de téléphone du gardien de la déchetterie, pouvant être communiqué aux transporteurs diligentés par EcoDDS ou à défaut du Service Technique
- (3) Dans le cas où il y a des horaires différents par jour, merci de bien vouloir répéter la ligne
- (4) Préciser (oui/non) si la déchetterie accepte les DDS non ménagers (DDS des artisans ou autres professionnels)